

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Bas-Rhin
MAIRIE
DE
ROSENWILLER
67560

Tél.: 03 88 50 41 66
Fax : 09 70 06 87 93

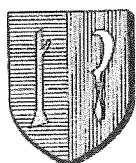
E-mail : mairie.rosenwiller@wanadoo.fr

Rosenwiller, 16 novembre 2012

CONVOCAATION

POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL



J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en
Mairie de Rosenwiller

Le vendredi 23 novembre 2012 à 20h30

et vous prie de bien vouloir y assister.

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du compte rendu de la séance du 19 octobre 2012
2. Informations
3. Indemnités de Conseil à Madame la Perceptrice de Rosheim
4. Don du Conseil de Fabrique pour la réfection du parquet de l'église
5. Demande de subvention au Fonds National de Prévention de la CNRACL dans le cadre de la réalisation du document unique.
6. ONF : Approbation de l'état d'assiette 2014
7. DIVERS

Le Maire
Philippe WANTZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Philippe Wantz'.



Département
Bas-Rhin

COMMUNE DE ROSENWILLER

Arrondissement
MOLSHEIM

*Compte-rendu
du Conseil Municipal*

Séance du 23 Novembre 2012

Nombre de Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

Sous la Présidence de M. WANTZ Philippe, Maire

Membres présents : RUEL Pierre, Adjoint, HUCK Jean-Claude, Adjoint, ARNOLD Thomas, BARABINOT Dominique, BLANSCHÉ Alain, DUFFNER Laurent, EINHART Michel, EINHART Roland, FISCHER-STEGER Anne, HUBER Agnès, HUCK Claudine, HUCK Jean-Georges, MUHLMEYER Etienne

Membres absents et excusés : WISSER Sébastien

Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Madame HUCK Claudine, le quorum étant atteint; le Maire propose de commencer la séance et remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion.

Ouverture de la séance : 20h35

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le Maire soumet aux voix le procès verbal de la séance du 14 septembre 2012 pour approbation.

Le compte rendu est adopté :

10 VOIX : POUR

3 VOIX : ABSTENTION

2 INFORMATIONS

1) Bilan ECOTRAL Commenté par Le Maire

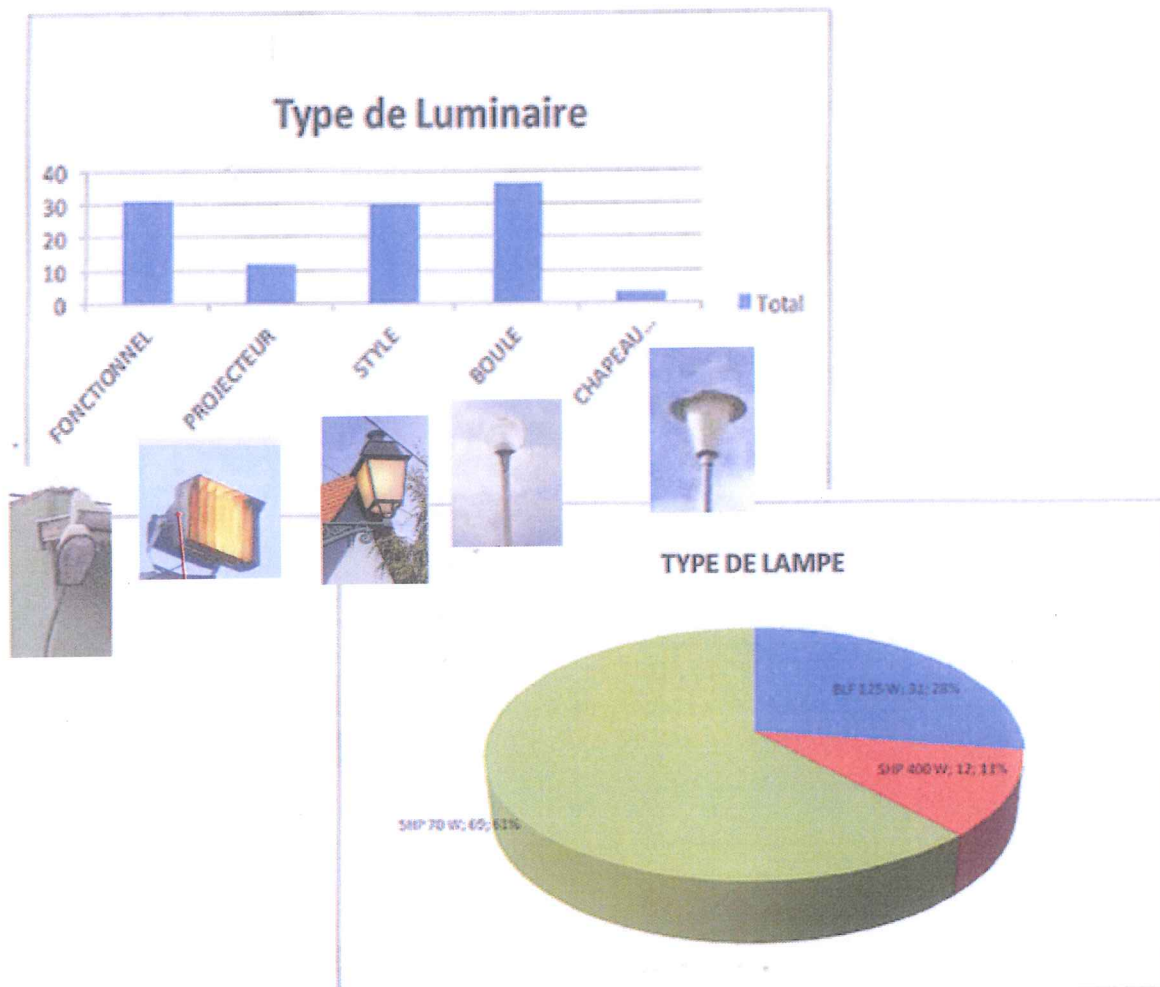
20h40 : Arrivée Etienne MUHLMEYER

Le Maire présente le diagnostic de l'éclairage public établi par ECOTRAL.

- Inventaire armoires de commandes : La commune possède 2 armoires de commandes,

une rue principale (à l'ancienne école) et une rue du Rosenmeer. Les armoires sont en bon état et conformes, mais l'armoire de l'ancienne école présente un habillage PVC en mauvais état.

- Inventaire foyers lumineux : Le réseau d'éclairage public comprend 112 luminaires dont 13 dédiés à l'illumination de l'église. Le Maire énumère les types de supports : fonctionnel, projecteur, style, boule, chapeau. La majorité des lampes sont équipées d'ampoules de 70W Les luminaires de type boule n'offrent pas une qualité d'éclairage optimale, ainsi près de 60% du flux lumineux est perdu. Les luminaires sont répertoriés sur une carte et chaque luminaire possède sa propre « carte d'identité ».



- Rapport de l'état du parc :
 - 100 % des supports sont en bon état
 - 50 % des luminaires sont en bon état
 - 72 % des lampes sont à Sodium Haute Pression et ont un rendement 2 fois supérieur à une lampe à vapeur de mercure ou au tube fluorescent, ce qui permet une économie d'énergie avec un niveau d'éclairage supérieur.
- Bilan énergétique : Pour réaliser des économies d'énergie, on pourrait équiper les armoires électriques ou les luminaires d'un système de réduction de puissance. Suite aux travaux d'illumination de l'église, l'éclairage passera de 3 KW à 1 KW.

- Planification des travaux de mise à Niveau : Des travaux pour améliorer l'éclairage des rues seraient à planifier lors de la réfection des voiries.
 - Travaux urgents : mise en conformité des armoires de commande (coût estimé : 2 000€ HT)
 - Renouvellement du réseau d'éclairage et pose de 2 horloges astronomiques afin de déclencher un allumage homogène et maîtriser avec précision l'allumage et l'extinction des installations (coût estimé : 1 200€ HT)
 - Rénovation des luminaires vétustes pour l'amélioration de l'éclairage d'une partie de la commune pour une économie d'énergie entre 25 et 50 % (coût estimé : 41400 € HT pour 69 luminaires)

Ces travaux pourront être étalés sur plusieurs années.

2) Eglise *Commenté par Le Maire et Jean-Claude HUCK*

La société SOGECA, titulaire du Marché pour l'illumination de l'Eglise, a effectué des essais d'illumination le 08/11 au soir. Le Maire projette des photos pour les conseillers absents ce soir là. Il a été convenu, en consultation avec le Conseil de Fabrique, que le porche de l'entrée de l'église ne serait pas éclairé. Seuls les 5 vitraux de la partie basse de l'église et le calvaire bénéficieront d'un éclairage indirect. Les travaux ne débuteront pas avant fev/mars.

Le Conseil de Fabrique demande à cette occasion la mise en souterrain du câble électrique visible au niveau de la sacristie. Le projet a été soumis à l'Electricité de Strasbourg. On attend un chiffrage.

3) les marchés *Commenté par Pierre RUEL*

Pierre RUEL présente aux conseillers le fonctionnement du site sur lequel la commune met en ligne les marchés publics. <http://www.e-marchespublics.com/>. La démarche est obligatoire à partir de 15 000€. Il précise que cet outil est gratuit, car c'est la CCCR qui paye l'abonnement pour l'ensemble des neuf des communes du canton.

- Le marché « réfection de la Route de Gresswiller » restera en ligne jusqu'au 10/12/12
- Le marché « rue de l'école » sera mis en ligne mi-février et sera publié en même temps que le marché « eau et assainissement » afin de profiter d'un meilleur tarif des entreprises soumissionnaires. Les travaux sont estimés à 400 000€ sans compter l'enfouissement des réseaux électriques et l'assainissement. Jean-Claude HUCK a suivi la commission du Conseil Général qui est passée le 07/11 pour évaluer les travaux et décider de la subvention qui sera allouée à la commune. La décision de l'enfouissement du réseau électrique dépendra du montant des subventions. Les travaux représentent environ 200 000 €, ce qui correspond à l'enveloppe totale dont dispose le Conseil Général. Jean-Claude HUCK rappelle que pour pouvoir bénéficier de la subvention, il faut nécessairement que tous les réseaux soient enterrés. Dans la rue de l'Ecole, les câbles électriques ne sont pas très visibles de la rue, car ils sont fixés sur les toits. D'un point

de vue esthétique, seul les câbles téléphoniques, vidéo et l'éclairage public, justifieraient d'être enterrés.

Le marché rue de l'école comprend une tranche optionnelle qui prévoit la réalisation de 4 places de parking au niveau de l'école.

Une réunion publique sera organisée mi janvier pour tous les riverains de la rue de l'école afin de leur expliquer le projet ainsi que la gêne occasionnée durant la durée des travaux (environ 6 mois).

Lors de la réfection de la rue, l'éclairage public sera également refait.

4) Etude assainissement. *Commenté par Jean-Claude HUCK*

Jean-Claude HUCK informe que la demande de subvention de la commune à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, concernant l'étude assainissement pour un montant total de 13 625€ HT sera subventionné à hauteur de 70% soit 9 540€.

Le Maire annonce que suite à un accord général entre le SDEA et la Commune de Rosheim, un acompte de 170 000€ sera versé à la ville de Rosheim au titre la convention « Eau » entre Rosheim et le SDEA. Ce premier acompte est établi forfaitairement sur la base des situations produites par la ville pour un montant de 219 463,12 € en tenant compte des décomptes en cours et des subventions restant à percevoir et à déduire.

5) Démolition du hangar 87 rue principale et aménagement du carrefour *Commenté par le Maire*

La commune a déposé une demande de permis de démolir pour le hangar en haut du village ainsi qu'une demande de diagnostic « amiante » concernant le toit du bâtiment.

Dans un premier temps, seul les murs et la toiture seront démolis. Les autres travaux se feront après la définition de l'aménagement du carrefour.

La DDT a proposé deux esquisses à la commune pour aménager le carrefour. La création d'un mini giratoire, est compromise car la place ne semble pas suffisante pour pouvoir faire tourner un bus. Il faudrait prévoir des essais.

L'Electricité de Strasbourg se chargera du démantèlement de l'installation électrique.

6) Compte-rendu réunion Cimetière israélite (13/11) *Commenté par le Maire*

- L'espace parking sera réalisé avec un mélange terre/pierre dans une structure de type nidagravel (alvéolaire) et délimité par un fil de pavés.
- Pour répondre à Claudine HUCK au sujet des places pour handicapés, le Maire informe qu'il n'y aura pas de panneaux, mais un marquage au sol réglementaire dans un sol en béton désactivé facilement carrossable par les handicapés.
- Des plantations seront réalisées : massif de plantes vivaces au niveau du mur d'enceinte pour éviter les chutes, et haie de charmille le long de la route pour faire une séparation avec la placette.

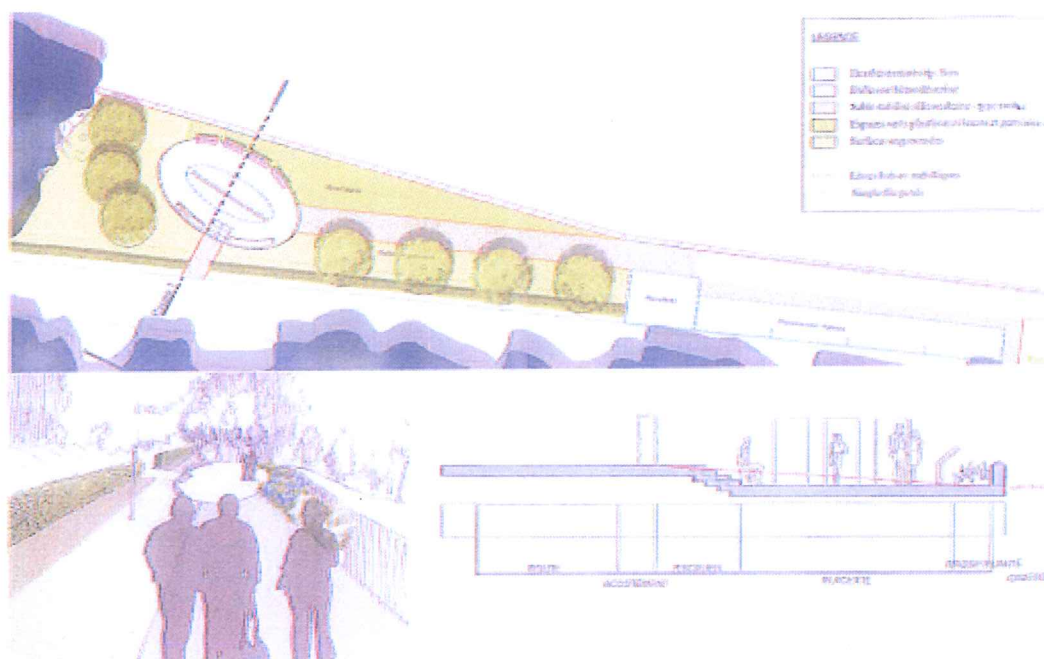
- 4 panneaux d'information horizontaux ont été validés ainsi que 2 bancs en arrondi. Le Maire précise que le prix des bancs lui semble trop onéreux.

Le projet porté par la CCCR sera financé par des partenaires tels que le Fonds Européen Leader+, la région, le Département et l'enveloppe du FVSTN de la commune de Rosenwiller à hauteur de 12 000€.

La CCCR va transmettre une demande d'autorisation de travaux aux ABF. Une fois l'avis favorable obtenu, elle pourra solliciter ses partenaires financiers.

Lors de la prochaine réunion, le groupe travaillera sur le contenu des panneaux d'information.

Etienne MUHLMAYER explique que le béton désactivé est le plus cher des matériaux car il peut être teinté. Pourquoi ne pas choisir un matériau moins coûteux ?



7) Compte-rendu de la réunion ZAC intercommunale de Rosheim (19/11) Commenté par Pierre RUEL

Le Conseil Communautaire de la CCCR a décidé de créer une Zone d'Activités Intercommunale d'une surface de 18ha au lieu dit FEHREL. Une exposition formée de plusieurs panneaux informatifs se tient à la CCCR depuis le 26/10. Un registre est tenu à disposition du public afin de recueillir les observations de chacun. Une cinquantaine de personnes ont assisté à la réunion publique du 19/11, dont quelques agriculteurs. Deux principales critiques ont été exprimées :

- critiques virulentes de la part des agriculteurs qui ne comprennent pas pourquoi on leur prend leurs meilleures terres.
- Pourquoi créer une nouvelle zone d'activité alors qu'il existe déjà beaucoup de friches artisanales ?

Une nouvelle extension du parking de la gare est prévue. Michel HERR souhaite limiter le

commerce qui défigure le paysage ...

Il a manqué un argumentaire politique sur les raisons de la création de la zone, alors qu'elle a été réfléchie dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

8) Enveloppe Assemblée Nationale Commenté par le Maire

Le Maire fait lecture du courrier de Laurent FURST quant à l'utilisation de l'enveloppe parlementaire des députés qui s'élève à 45 000€ pour 79 communes. Le Député propose d'attribuer chaque année une subvention de 500€ à une association par commune.

Cette année, à Rosenwiller, c'est l'amicale de l'école qui s'est vu attribuer la somme.

3. INDEMNITES DE CONSEIL A MADAME LA PERCEPTRICE DE ROSHEIM

Commenté par Le Maire

Point 3 : INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2011

Conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 relatif à l'octroi de l'indemnité de Conseil au Receveur Municipal,.

Entendu les explications de Monsieur le Maire, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'attribuer, au Receveur municipal de ROSHEIM, le taux maximum de l'indemnité de Conseil.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

- Sur les 7 622,45 premiers euros à raison de 3 ‰
- Sur les 22 867,35 euros suivants à raison de 2 ‰
- Sur les 30 489,80 euros suivants à raison de 1,50 ‰
- Sur les 60 979,61 euros suivants à raison de 1 ‰
- Sur les 106 714,31 euros suivants à raison de 0,75 ‰
- Sur les 152 499,02 euros suivants à raison de 0,50 ‰
- Sur les 228 673,53 euros suivants à raison de 0,25 ‰
- Sur toutes les sommes excédant 609 796,07 d'euros à raison de 0,10 ‰

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

Cette indemnité se cumule avec l'indemnité allouée à l'occasion de la confection des documents budgétaires fixée par arrêté du 16 décembre 1983.

- IMPUTE la dépense au Compte 6225 de l'exercice en cours.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir,

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget primitif de chaque exercice.

4. DON DU CONSEIL DE FABRIQUE POUR LA REFECTION DU PARQUET

Commenté par Le Maire

Point 4 : **EGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION**
REFECTION DU PARQUET DE L'EGLISE
- Don du Conseil de Fabrique -

VU la délibération du Conseil Municipal en date 5 avril 2012 attribuant les travaux de réfection des parquets de l'église de Rosenwiller à l'entreprise SYDA

VU le courrier du Président du Conseil de Fabrique annonçant, que lors de sa réunion du 19 novembre 2012, le Conseil de Fabrique a décidé d'octroyer un don d'une valeur de 3 375 € à la Commune de ROSENWILLER, suite aux travaux de réfection du parquet effectués à l'Eglise Notre Dame de l'Assomption.

CONSIDERANT que les travaux sont à présent terminés et approuvés par le Conseil de Fabrique

Entendu les explications de Monsieur le maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- ACCEPTE la participation financière du Conseil de Fabrique se montant à 3 375,00 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Le Maire fait un compte-rendu de la dernière réunion du Conseil de Fabrique qui s'est tenu le 19/11.

- Le corps de chauffe de la chaudière de l'église, qui date de 1971, est cassé. Il faut prévoir un changement du moyen de chauffage, sachant que la chaudière consomme environ 3500l de fioul par an. La commune co-financera la dépense le moment venu. Le Conseil de Fabrique va contacter l'Espace Info Energie du Pays Bruche Mossig Piémont pour avoir des conseils et la commune va se renseigner quant au soutien du Conseil

Général.

- Le toit de l'église n'est pas équipé d'un paratonnerre. La commune va lancer des devis pour connaître le coût de l'installation.

5. DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS NATIONAL DE PREVENTION DE LA CNRACL DANS LE CADRE DE LA REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE *Commenté par Le Maire*

Point 5 : DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS NATIONAL DE PREVENTION DANS LE CADRE DE LA REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La Commune de Rosenwiller s'engage dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique. Pour ce projet, il est prévu d'associer très largement les personnels, les partenaires sociaux de la commune.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie au sein des services : administratif, technique, et ATSEM de la commune de Rosenwiller et pour partie avec le recours de la société SOCOTEC pour l'identification et l'évaluation des risques professionnels et du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mobilisé dans ce partenariat le Fonds National de Prévention en vue de permettre aux collectivités engagées dans la démarche d'avoir une subvention pour la réalisation du Document Unique.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- Présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social ;
- Décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques professionnels ;
- Veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le projet d'évaluation des risques professionnels de la commune de Rosenwiller mobilisera

sur 2 jours 4 agents et 1 représentant de l'autorité territoriale.

Un dossier, va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRCAL.

Entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels
- AUTORISE la Commune de Rosenwiller à percevoir une subvention pour le projet
- AUTORISE le Maire à signer la convention afférente.

6. O.N.F. APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2014 *Commenté par Etienne MUHLMEYER*

Il s'agit d'éclaircir la parcelle N°2 d'une surface de 5 ha et la N° 7 d'une surface de 5,31 ha.

Point 6 : APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2014

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier daté du 8 novembre 2012 émanant de l'Office National des Forêts, Agence de Schirmeck, portant sur l'approbation de l'état d'assiette 2014 qui, conformément à l'article 12 de la « charte de la forêt communale » cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières, prévoit que les propositions d'état d'assiette soient approuvées par délibération du Conseil Municipal

Cette approbation est nécessaire avant toute décision future en vue d'une coupe parcellaire qui ne pourra intervenir que dans les parcelles concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE de marteler les parcelles 2 et 7
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le document

Etienne MUHLMEYER, membre de la commission « Forêt » propose d'entreprendre des travaux de déboisement avec broyage des souches d'une parcelle de la commune (1 ha 20). Il souhaite l'accord du Maire pour continuer la démarche. L'ONF replantera aux frais de la commune avec les essences adaptées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition de déboisement d'Etienne MUHLMEYER

7. ECOLE : SUBVENTION POUR SPECTACLE DE NOEL *Commenté par le Maire*

Point 7 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COOPERATIVE DE L'ECOLE PRIMAIRE POUR LE SPECTACLE DE NOEL

VU la requête de Madame HATT, Directrice de l'Ecole Primaire de Rosenwiller, afin d'obtenir une subvention de la Commune pour payer le spectacle de Noël du 11 décembre

Entendu les explications de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- D'ALLOUER une subvention à la coopérative de l' Ecole primaire de Rosenwiller pour le spectacle de Noël des enfants d'un montant de 300,00 €

Les crédits nécessaires sont prévus sur le compte 6574 du budget primitif 2012

8. DIVERS

• Courriers :

- Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin : Il y a quelques mois le Conseil Municipal avait répondu favorablement à la demande de l'ANEV pour s'opposer à la libéralisation des droits de plantations viticoles proposées par la Commission Européenne. Les nouvelles propositions de la Commission Européenne ne sont toujours pas satisfaisantes et le Conseil sera probablement à nouveau sollicité pour s'y opposer.

• Urbanisme

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 067 410 12 C0004 HANOT Sébastien	Construction d'un garage	Accordé
PC 067 410 12 C0005 MUHLMEYER Etienne	Construction d'un garage	Accordé

PERMIS DE DEMOLIR

PD 067 410 12 C0003 Commune de Rosenwiller	Démolition d'une grange	En cours
--	-------------------------	----------

DIA

Le Maire et les conseillers décident de ne pas préempter pour la vente des parcelles 78 et 79 section 2 contenant 7,85 ares rue de Molsheim.

• Divers :

Sapin de Noël

Le Maire remercie Monsieur Jean MATHIEU, résidant de Rosheim, qui a offert à la Commune le magnifique séquoia qui trône Place de l'Eglise.

Merci également à Etienne MUHLMEYER qui a coupé l'arbre.

Comité des Fêtes

Le Maire accepte la demande du Comité des Fêtes de décaler la prochaine Fête de Noël au 01/12/2013 au lieu du 24/11/2013.

Les tarifs de la location de la vaisselle ont changé : Ils passent de 16€ à 20€

Pour les locataires de la salle associative, le barbecue sera loué à 10€

Michel EINHART informe le Maire du prochain achat d'une machine à café et de 2 thermos.

En 2011 :

- la salle associative a été louée 22 fois
- la salle communale a été louée 8 fois
- la vaisselle a été louée 23 fois

Prochaines dates

- Réunion d'information des propriétaires concernés par le lotissement Flachsberg :
07 décembre
- Fabrication des guirlandes : 27 et 28 novembre
- Mise en place des lumières : l'après-midi du 04 décembre à 13h30

Réflexion de Claudine HUCK : Renouveler les décors lumineux qui traversent les rues du village en raison de leur vétusté.

Le Maire propose d'écouler d'abord le stock d'ampoules restantes et informe que la Commune a investi dans des guirlandes à led pour la décoration de la Mairie.

Fin de la séance : 22h45